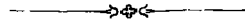


MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900
À PARIS



CONCOURS INTERNATIONAUX
D'EXERCICES PHYSIQUES ET DE SPORTS



RAPPORTS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE M. D. MÉRILLON

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



TOME I



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE



M CMI

SECTION V.
SPORT HIPPIQUE

I. — CONCOURS HIPPIQUE.

Comité de la Société hippique française, chargée d'organiser le concours,

Président : M. le comte G. DE JUIGNÉ.

Vice-président : M. le marquis DE BARBENT ANE.

Membres.

MM. le prince Auguste D'ARENBERG; le général BAILLOD; le comte Karl DE BEAUMONT; le baron DECARAYON LA TOUR; le marquis DE CASTELBAJAC; le marquis DE CROIX; le général baron FAVEROT DE KERBRECH; le duc DE LA FORCE; DE LA HAYE - JOUSSELIN; DE SCITIYAUX DE GREISCHE; le marquis	}	DE MORNAY; le comte DE LA ROQUE-ORDAN; le baron Alph. DE ROTHSCHILD; le comte ROEDERER; le comte Louis DE SAINT-QUENTIN; le baron DU TEIL DU HAVELT; le comte Roger DE TERVES; le marquis DE VAUGIRAUD.
---	---	---

Lieu de réunion : Terrain de l'avenue de Breteuil où la Société hippique française donnera son concours de 1900.

Date : Trois jours, les 29, 31 mai et 2 juin 1900.

PROGRAMME

Première journée. — Mardi 29 mai.

ÉPREUVES D'OBSTACLES.

1 ^{er} prix, une somme de.....	6,000 francs.
2 ^e prix, une somme de.....	3,000
3 ^e prix, une somme de.....	1,000
TOTAL.....	<u>10,000</u>

(Engagement, 10 francs par cheval.)

Deuxième journée. — Jeudi 31 mai.

PRIX INTERNATIONAUX DE SELLE.

1 ^{er} prix, un objet d'art ou une somme de.....	4,000 francs.
2 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	3,000
3 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	2,000
4 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	1,000
TOTAL.....	<u>10,000</u>

(Engagement, 40 francs par cheval.)

CHAMPIONNAT DU SAUT EN LARGEUR.

1 ^{er} prix, un objet d'art ou une somme de.....	4,000 francs.
2 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	1,000
3 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	500
4 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	500
TOTAL.....	<u>6,000</u>

(Engagement, 40 francs par cheval.)

Troisième journée. — Samedi 2 juin.

ATTELAGES À 4 CHEVAUX.

1 ^{er} prix, un objet d'art ou une somme de.....	6,000 francs.
2 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	3,000
3 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	1,000
A chaque attelage présenté :	
Un souvenir, valeur.....	250 ^f } 350 ^f
Gratification à l'écurie.....	100 }
Prévision pour 30 attelages.....	10,500
Indemnité de transport aux attelages venant de l'étranger, prévision : 15 à 500 francs.	<u>7,500</u>
TOTAL.....	<u>28,000</u>

(Engagement, 100 francs par attelage.)

CHAMPIONNAT DU SAUT EN HAUTEUR.

1 ^{er} prix, un objet d'art ou une somme de.....	4,000 francs.
2 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	1,000
3 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	500
4 ^e prix, un objet d'art ou une somme de.....	500
TOTAL.....	<u>6,000</u>

(Engagement, 40 francs par cheval.)

TOTAL GÉNÉRAL des prix : 60,000 francs.

Règlements. — Les règlements appliqués seront ceux de la *Société hippique française*.

CLAUSES SPÉCIALES.

ARTICLE PREMIER. *Engagements.* Les engagements seront reçus du 1^{er} mars au 25 mai 1900, à 5 heures du soir. Ils devront être adressés : du 1^{er} mars au 8 mai, au siège de la Société hippique française, avenue Montaigne, 33, Paris; du 9 au 25 mai, au secrétariat de la Société hippique française, *Concours central de Paris*, place de Breteuil.

ART. 2. *Transports.* Par application de l'article 2 de la convention du 27 juin 1898 passée entre le Commissariat général de l'Exposition de 1900 et les Administrations des chemins de fer français, les chevaux destinés à prendre part au Concours hippique de l'Exposition seront transportés sur les réseaux français aux prix et conditions des tarifs spéciaux, G. V. 19 et P. V. 29, tarifs qui prévoient l'application du prix plein à l'aller et le retour gratuit au point de départ ou à la station-frontière.

ART. 3. Les propriétaires qui désireront bénéficier de ces avantages devront faire parvenir leurs engagements un mois au moins avant le concours, afin qu'on puisse leur adresser en temps utile l'accusé de réception des engagements et les pièces leur donnant droit aux réductions sus énoncées.

ART. 4. Pour obtenir des facilités analogues jusqu'à la frontière française, les propriétaires et éleveurs étrangers devront s'adresser aux Commissaires généraux accrédités par leur Gouvernement près de l'Exposition universelle de 1900.

ART. 5. *Jury.* Le Jury sera composé de membres français et de membres étrangers; il sera nommé par le Commissaire général, conformément à l'article 12 du règlement général des concours de l'Exposition.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. G. COLLIÈRE,

AU NOM DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le 10 mai 1899 avait lieu la première réunion du Comité consultatif spécial, nommé par arrêté de M. le Ministre du commerce en date du 29 avril de la même année, pour organiser le *Concours international de sport hippique*, Section V des concours internationaux d'exercices physiques et de sports.

Cette première réunion, présidée par M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exploitation, assisté de M. Mérillon, délégué général des Sports, était consacrée à l'exposé général de la mission confiée au Comité de la Section V et se termina par l'élection par les membres du Comité, d'un bureau qui fut constitué comme suit :

Président : M. DE LA HAYE-JOUSSELIN; *premier vice-président* : M. CARON; *deuxième vice-président* : M. le comte DE COSSÉ-BRISSAC; *troisième vice-président* : M. le colonel BOUGON; *secrétaire* : M. Albert BORDEAUX.

Dans la deuxième réunion, qui eut lieu le 24 mai, fut discuté le choix des exercices qui, tout en offrant le plus d'intérêt, mettraient le mieux en valeur les avantages et les beautés du sport hippique. On adopta en principe l'organisation d'un *polo international*, d'un *carrousel militaire*, d'une *fantasia arabe* et d'un *concours hippique*.

On se préoccupa de l'arrêté ministériel du 7 mai, qui affectait l'hippodrome municipal de Vincennes à toutes les manifestations hippiques, emplacement qui fut immédiatement repoussé comme ne répondant sur aucun point aux fêtes du genre de celles projetées, ni au goût du public qu'il fallait y attirer pour assurer le succès.

Quatre sous-comités furent nommés pour étudier l'organisation de chacune de ces fêtes hippiques.

La réunion se termina par la recommandation faite par M. le Délégué général, de rester, pour les prévisions budgétaires, dans des limites raisonnables, les crédits mis à la disposition du Comité des Sports devant être très divisés.

Les projets élaborés par chacun des sous-comités devaient être soumis au Comité tout entier dans la réunion du 26 juin. A cette réunion, les deux sous-comités du *carrousel* et du *concours hippique* tombèrent d'accord pour demander que la cour de l'Ecole de guerre et une partie de la cour de Fontenoy fussent mises à la disposition de ces deux fêtes hippiques.

Le voisinage de l'Exposition devait attirer un public considérable; l'utilisation, pour ces deux fêtes, des mêmes installations devait avoir comme conséquence appréciable une économie très importante, d'autant plus que la *Société hippique française* offrait de prendre à sa charge une part des frais d'aménagement, dans le cas où elle serait autorisée à donner son concours hippique annuel sur le même emplacement.

Dans la réunion suivante, qui n'eut lieu que le 19 octobre, un projet de budget élaboré par M. Albert Bordeaux, secrétaire du Comité des Sports, fut présenté au Sous-Comité. Il s'élevait à la somme de 162,350 francs pour le Concours hippique

international et était établi sur la base d'une entente avec la *Société hippique française* pour l'installation à frais communs des aménagements nécessaires dans la cour de l'École de guerre.

Mais les démarches faites auprès des autorités compétentes dans le but d'obtenir la concession pendant quelques semaines n'avaient pas réussi, et le programme proposé, dont la réussite reposait sur le choix de l'emplacement, fut ajourné.

Nouvelle réunion, le 14 novembre, dans laquelle est apporté un nouveau projet de programme plus important avec des prix pour des chevaux attelés seuls, en paire, pour des chevaux de selle et pour des épreuves d'obstacles. Le même sort lui est réservé. L'emplacement manque toujours. On propose la pelouse de Bagatelle, mais on ne s'arrête pas un instant à cette motion, l'éloignement devant occasionner un supplément de dépenses en même temps qu'une énorme diminution de recettes.

Désireux d'arriver à un résultat, M. le Délégué général proposa de confier à la *Société hippique française* l'organisation d'un *concours international* avec un programme approuvé par M. le Commissaire général, et pour le compte de l'Exposition. Toute la section se rallia à cette proposition, qui fut acceptée par M. le comte DE JUIGNÉ au nom de la *Société hippique française*.

Enfin, le 12 décembre, en présence du refus notifié par l'autorité militaire d'accorder la cour de l'École de guerre et aussi pour des raisons d'ordre budgétaire, il est décidé, d'un commun accord, que la *Société hippique française*, dont l'intention est toujours de donner son concours ordinaire, distraira de son programme habituel quelques épreuves ayant un caractère international pour les réserver à un *Concours hippique international*. La réussite de ce nouveau projet est subordonnée au succès des pourparlers engagés par la *Société hippique française* à l'effet d'obtenir la concession d'un terrain situé place de Breteuil et ayant les dimensions requises.

Des fêtes proposées par le Comité de la Section V, deux allaient se réaliser : le *Polo* et le *Concours hippique*.

Entre temps, on avait dû renoncer à la *fantasia*, un projet similaire ayant été apporté au Commissariat général par une entreprise particulière ; au *carrousel*, le concours de l'armée ayant été refusé ; à un concours de ménage pour tous cochers, comme n'offrant qu'un intérêt relatif.

Le 4 décembre, M. le Délégué général avait adressé à la *Société hippique française* la lettre suivante :

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Comme suite à notre conversation de ce jour, je vous serais reconnaissant de vouloir bien consulter votre Société sur l'accueil qu'elle serait disposée à faire à la proposition suivante, que je compte présenter à l'approbation de l'Administration supérieure de l'Exposition.

Cette proposition consisterait à charger la *Société hippique*, agissant comme mandataire de l'Exposition, pour tout ce qui concerne le programme et son exécution, d'organiser deux ou trois journées consacrées à un grand concours international de maîls et à un grand concours, également international, de sauts d'obstacles. En ce qui concerne la partie financière, la *Société hippique* en prendrait

la charge moyennant une subvention ferme de 50,000 francs et une garantie supplémentaire de 30,000 francs qui serait payée au vu des comptes jusqu'à concurrence du déficit, s'il était supérieur à la subvention ferme, sans pouvoir jamais, en ce qui concerne l'Exposition, dépasser le chiffre total de 80,000 francs.

Le chiffre de ce déficit serait établi par la différence entre : d'une part, les recettes brutes des journées affectées aux concours de l'Exposition et comprenant les inscriptions des concurrents et les entrées du public, et, d'autre part, toutes les dépenses de ces journées, comprenant les prix et la participation proportionnelle aux frais généraux.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir votre réponse, qui ne constituera d'engagement ferme d'aucun côté, mais qui me permettra de saisir beaucoup plus utilement l'Administration supérieure.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs et plus dévoués sentiments.

Le Délégué général, signé : MÉRILLON.

Je vous rappelle que vous avez bien voulu me dire également que vous pensiez que la *Société* consentirait volontiers à consacrer une matinée à un concours de ménage professionnel pour lequel elle demanderait à l'Exposition de fournir simplement les prix s'élevant à environ 5,000 francs.

Dès le 6 décembre, le Comité de la *Société hippique française* acceptait les propositions contenues dans cette lettre et décidait de soumettre à l'approbation du Commissariat général de l'Exposition un programme se montant à la somme de 60,000 francs et comprenant les épreuves suivantes :

Épreuves d'obstacles.		Championnat de saut en largeur.
Concours de chevaux de selle.		Championnat de saut en hauteur.
Concours d'attelages à quatre.		

Le 6 janvier 1900, les programmes définitivement arrêtés étaient envoyés à l'impression.

Mais le traité à intervenir entre l'Exposition et la *Société hippique française* n'était signé que dans le courant de février. Nous croyons intéressant de le reproduire ici :

Entre les soussignés :

M. Alfred PICARD, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, stipulant au nom de l'État, d'une part,

Et la *Société hippique française*, représentée par M. le comte DE JUIGNÉ, *président*, à ce autorisé par décision spéciale de la Société, en date du 6 décembre 1899, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

OBJET DE LA CONVENTION.

ARTICLE PREMIER. Conformément aux propositions du Comité de la Section V (Sport hippique) des Concours internationaux d'exercices physiques et de sports, le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 confie à la *Société hippique française* l'organisation d'un concours hippique, qui se tiendra au cours de l'Exposition de 1900, suivant le programme arrêté par le Commissaire général, après avis de la Commission supérieure des Concours internationaux d'exercices physiques et de sports, dont un exemplaire est annexé à la présente convention.

L'exécution de ce programme sera soumise au contrôle permanent du Service des Sports, auquel il sera donné communication, avant exécution, de toutes les dispositions, décisions et mesures quelconques relatives à cette exécution.

PERSONNEL ET MATÉRIEL.

ART. 2. La *Société hippique française* s'engage à mettre à la disposition de l'Administration de l'Exposition tous les moyens d'action nécessaires, en personnel et matériel, pour la réalisation du programme de concours ci-annexé.

La composition des Comités d'exécution, et le personnel employé pour l'organisation des concours devront être présentés à l'agrément de l'Administration de l'Exposition.

CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET FRAIS GÉNÉRAUX.

ART. 3. Les installations, constructions et frais généraux de toute nature, nécessaires à l'organisation du concours, seront à la charge des organisateurs.

SUBVENTION.

ART. 4. L'Administration de l'Exposition accorde pour l'organisation du Concours hippique une subvention fixée à forfait à 50,000 francs.

Cette subvention sera versée entre les mains de M. COLLIÈRE, secrétaire général de la *Société hippique française*.

Le payement de cette somme aura lieu, savoir : 26,000 francs le 1^{er} mars 1900, 26,000 francs le 1^{er} avril 1900.

TAXES À PERCEVOIR.

ART. 5. La *Société hippique française* est autorisée à percevoir les taxes prévues au programme annexé et à effectuer les recettes habituelles aux concours de même nature, après approbation par l'Administration de l'Exposition de la nature et du tarif de chaque recette.

Les sommes provenant de ces perceptions seront affectées concurremment avec la subvention à forfait stipulée à l'article 4, et les autres subventions qui pourront être obtenues d'autres administrations ou de particuliers, à compenser les dépenses relatives à l'organisation du concours.

DÉPENSES.

ART. 6. Au moyen des ressources définies aux articles 4 et 5, la *Société hippique française* pourvoira à la délivrance des prix énumérés au programme ci-annexé et en général à toutes les dépenses d'organisation du concours.

GARANTIE.

ART. 7. La *Société hippique française* ne pourra prétendre à aucun remboursement ou à aucune allocation supplémentaire de la part de l'Administration de l'Exposition si elle ne justifie pas :

1° Que le montant des ressources susindiquées a été entièrement employé à l'organisation du concours, objet du présent traité ;

2° Qu'il est insuffisant pour couvrir les dépenses approuvées par l'Administration.

Cette double justification étant dûment effectuée, le déficit ainsi constaté sera remboursé à la *Société hippique française* par l'Administration de l'Exposition, jusqu'à concurrence d'une somme de 30,000 francs.

Cette somme sera payable, s'il y a lieu, un mois après la remise des comptes et jusqu'à concurrence des justifications susénoncées, sans pouvoir jamais dépasser le forfait supplémentaire ci-dessus.

ART. 8. Ne seront admises dans les justifications de dépenses indiquées à l'article 7, que les dépenses comprises soit au programme annexé, soit dans un budget de prévisions soumis à l'approbation de l'Administration avant toute exécution.

ART. 9. Le règlement général de l'Exposition de 1900, les règlements spéciaux et les conditions générales ou particulières qui sont ou qui pourront être imposés aux exposants, entrepreneurs ou concessionnaires de l'Exposition, sont applicables à l'organisation des concours qui font l'objet de la présente convention et à toutes les opérations qui en découlent.

La publicité et l'envoi des programmes ne pouvaient être commencés qu'en mars, c'est-à-dire deux mois à peine avant l'ouverture du concours.

Un grand nombre de programmes fut envoyé en France et à l'étranger dans les ambassades, dans les sièges des sociétés de courses, des concours hippiques, dans les grands cercles civils et militaires, etc. Mais il eût fallu, pour attirer l'élément étranger, entrer en correspondance directe avec les propriétaires, les éleveurs, se mettre à leur disposition pour leur supprimer toutes difficultés, pour leur donner toutes les explications qui sont nécessaires pour de semblables organisations; mais le temps manquait pour se procurer les listes de personnes intéressées à prendre part à un concours de ce genre.

La composition du Jury, dans lequel devait nécessairement entrer un élément étranger assez important, présentait certaines difficultés. Mais le comte de Juigné, grâce à ses relations étendues dans le monde du sport, était, dès le mois de février, en mesure de présenter à l'approbation du Commissaire général une, liste contenant les noms de personnalités dont la haute honorabilité et la compétence incontestables devaient donner aux concurrents français et étrangers toutes les garanties désirables.

Le Commissaire général nommait alors un certain nombre de jurés, en autorisant le jury à se compléter, suivant les nécessités pratiques, par des jurys spéciaux. Le Jury, ainsi formé, fut constitué et divisé comme suit:

Président : M. le comte G. DE JUIGNÉ , président de la *Société hippique française*.

Vice-président: M. le marquis DE BARBENTANE, vice-président de la *Société hippique française*.

Concours de chevaux de selle. — *Membres français* : MM. le prince D'ARENBERG, *président*; le comte D'ALSACE, prince D'HÉNIN; le marquis DE CASTELBAJAC , le comte Maurice DE COSSÉ-BRISSAC, le commandant DOMENECH DE CELLÈS, PLAZEN, le comte DE SAINT-QUENTIN, le commandant VARIN.

Membres étrangers : MM. le comte ESTERHAZY [Autriche], le prince Serge GALITZINE [Russie], HERBERT [Angleterre], le comte D'OULTREMONT [Belgique], H. PASSÉGA [Turquie].

Concours d'attelages à quatre. — *Membres français* : MM. DE LA HAYE-JOUSSELIN, *président*; le duc DE LA FORCE, le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD, le comte DE LA ROQUE-ORDAN, le baron LEJEUNE.

Membres étrangers : MM. le duc DE CROY [Allemand] , GORDON-BENNETT [Américain], RIDGWAY [Américain], le prince TROUBETZKOY [Russe].

Épreuves d'obstacles. — *Membres français* : M. le général BAILLOD, *président*; MM. le colonel BOUGON, le baron DEMARÇAY, Pierre LÉGLISE , le baron DU TEIL DU HAVELT,

Membres étrangers : MM. HERBERT [Angleterre], The EARL OF LANSDALE [Angleterre], le comte D'OULTREMONT [Belgique] , le marquis DE ROCCAGIOVINE [Italie].

Championnat du saut en largeur. — *Membres français* : MM. A. BORDEAUX, E. CARON, le commandant DE FRAVILLE , le marquis DE LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS.

Membres étrangers : MM. HERBERT [Angleterre], The EARL OF LANSDALE [Angleterre], le comte D'OULTREMONT [Belgique], le marquis DE ROCCAGIOVINE [Italie].

Championnat du saut en hauteur. — *Membres français* : MM. CAZE DE CAUMONT, le commandant DE DAMPIERRE, PÉAN DE SAINT-GILLES, le comte ROEDERER.

Membres étrangers : MM. HERBERT [Angleterre], The EARL OF LANSDALE [Angleterre], le comte D'OULTREMONT [Belgique], le marquis DE ROCCAGIOVINE [Italie].

Commissaires pour les obstacles. — Bureau : MM. le comte René DE BEAUMONT, DE LA HAYDE, le marquis DE LA GARDE ; Commissaires : MM. le marquis DE BALLEROY, A. BORDEAUX, CAZE DE CAUMONT, le comte Gérard DU DOUËT, René DURINGE, J. GUICHARD, le comte G. DE LHOMEL, PÉAN DE SAINT-GILLES.

Si nous nous sommes étendus un peu Longuement sur la période de préparation du concours, c'est pour bien établir combien était insuffisante la période de temps laissée pour l'exécution, et aussi, pour aller au-devant d'une critique qui pourrait être adressée à la *Société hippique française* chargée de cette exécution, d'avoir donné une publicité trop peu étendue aux programmes du concours.

Les nations voisines de la France, l'Italie, l'Allemagne et surtout la Belgique, ont seules répondu à l'appel qui leur était adresse. Pour se faire entendre des pays plus éloignés, il eût été nécessaire d'offrir des prix plus élevés et plus nombreux et d'accorder des indemnités de déplacement en rapport avec les distances à parcourir.

Néanmoins, étant donné les éléments modestes dont disposait le Comité des Sports, le budget restreint qui lui était alloué, étant donné l'emplacement peu favorable à ce genre de fête, en raison de son éloignement du centre de Paris, le concours hippique international a eu en succès incontestable.

En effet, le nombre des chevaux français et étrangers qui se sont présentés devant les différents Jurys a été suffisamment élevé pour donner à cette manifestation sportive un caractère nettement international.

L'examen des programmes de chaque épreuve donne pour les engagements, au point de vue de la nationalité, la composition suivante :

DÉSIGNATION DES ÉPREUVES.	CHEVAUX OU ÉQUIPAGES appartenant à des propriétaires de nationalité:							TOTAUX.
	ALLEMANDE.	AMÉRICAINNE.	AUTRICHIENNE.	BELGE.	ESPAGNOLE.	ITALIENNE.	RUSSE.	
Épreuves d'obstacles	11	1	1	11	5	1	27	45
Chevaux de selle	1	1	1	2	3	1	45	51
Championnat du saut en largeur	1	1	1	3	2	2	9	17
Attelages à quatre chevaux	1	1	1	9	1	1	16	31
Championnat du saut en hauteur	1	1	1	4	5	1	7	18

Dans l'épreuve d'obstacles organisée suivant les conditions et règlements de la *Société hippique française*, les trois premiers prix ont été enlevés par trois chevaux faisant leur parcours sans faute et qui ont dû être classés par le chronomètre suivant la méthode adoptée en France.

1^{er}. *Benton II*, cheval bai, âgé de 10 ans, d'origine irlandaise, monte avec une précision remarquable par M. HAEGEMAN, officier de lanciers, Belge, instructeur à l'École de cavalerie d'Ypres. Parcours en 2 m. 16 s.

2^e. *Windsor-Squire*, cheval alezan, âgé de 9 ans, d'origine anglaise, monté par M. VAN DE POËLE, gentleman beige, très connu dans les courses et les concours hippiques en Belgique et en France. Parcours en 2 m. 17 s. 3/5.

3^e. *Terpsichore*, jument baie, âgée de 6 ans, née dans le département de la Loire-Inférieure, montée par M. DE CHAMPSAVIN, lieutenant-instructeur de cavalerie à l'École de Saint-Cyr, avec un entrain et un style très admirés. Parcours en 2 m. 26 s.

La longueur du parcours à faire était de 850 mètres environ. Les obstacles à franchir étaient au nombre de 11, dont un obstacle double et un obstacle triple, et consistaient en talus, mur, barrières, barres, etc., ayant de 1 m. 10 à 1 m. 20 de hauteur; la rivière avait 4 mètres environ de largeur.

Dans la catégorie des chevaux de selle, où d'ailleurs l'élément étranger était le moins représenté, les 4 prix sont décernés à des chevaux appartenant à des propriétaires français.

Le 1^{er} prix est attribué à *Général*, cheval alezan de pur-sang, importé d'Angleterre, ayant de grandes lignes et beaucoup de distinction.

Le 2^e prix, à la jument alezan *Ritournelle*, née dans le département de la Loire-Inférieure et appartenant à M. le comte Henry DE ROBIEN.

Le 3^e prix, à un poney gris de fort joli modèle à M. le marquis DE MONTESQUIOU-FÉZENSAC.

Le 4^e prix à une jument d'origine anglaise présentant le type de „hunter,, et appartenant à M. le comte D'HAVRINCOURT.

Les 4 chevaux primés représentaient quatre types bien caractérisés, mais bien différents, du cheval de selle:

Le hack, de pur-sang ; le cheval, de demi-sang ; le poney, de promenade; le hunter, cheval de chasse.

L'épreuve du *Championnat en largeur*, qui se faisait à Paris pour la première fois, a obtenu le plus grand succès.

17 concurrents étaient inscrits. Tous ont franchi la rivière à la largeur de 4 m. 50, mais plusieurs ont été éliminés à 4 m. 90.

Le 1^{er} prix a été gagné par la jument baie *Extra Dry*, âgée de 8 ans, d'origine anglaise, montée par M. C. VAN LANGHENDONCK, officier de guides, Belge, et sautant 6m. 10.

Les chevaux classés à la suite avaient sauté 5 m. 70, 5 m. 30 et 4 m. 90.

Le succès le plus considérable était réservé à la troisième journée, au programme de laquelle étaient inscrits le *Concours d'attelages à quatre* et le *Championnat du saut en hauteur*.

Les dimensions restreintes de la piste ne permettaient malheureusement pas de faire entrer en même temps les 31 attelages inscrits et dont la réunion constituait une des exhibitions les plus importantes de ce genre qu'on ait jamais vues.

Tous les *coaches* étaient menés par les propriétaires ou par les plus expérimentés de

leurs amis, et on peut dire que les maîtres des guides se trouvaient réunis sur le petit et éphémère hippodrome de la place de Breteuil.

Tous les engagés méritent de figurer dans le compte rendu; en voici la liste :

NUMÉROS.	PROPRIÉTAIRES.	COULEURS DES MAIL-COACHES.
	MM.	
1	Le comte GEOFFROY D'ANDIGNÉ	Caisse brun grenat, train rouge.
2	Le comte J. d'ARLINCOURT	Caisse bleue, train jaune d'or.
3	A. CHANU.....	Caisse rouge, train rouge clair.
4	Georges CHAUDOIR [Belge].....	Caisse grenat, train rouge.
5	Le comte DU DOUET DE GRAVILLE.....	Caisse bleue, train rouge.
6	Octave GALLICE	Caisse jaune, train rouge.
7	Le marquis de GUADALMINA [Espagnol]..	Caisse jaune paille, train rouge.
8	Max GUILLEAUME [Allemand].....	Caisse vert foncé, roues rouges, train cuir rouge foncé.
9	James HENNESSY.....	Caisse bleue et jaune, train bleu.
10	Le baron LA CAZE	Caisse amarante, train rouge.
11	Le baron LA CAZE	Caisse bleue, cannellée rouge, train rouge,
12	Paul LAMBERT [Belge].....	Caisse rouge, train rouge.
13	Le comte de LARIBOISIÈRE.....	Caisse bleu clair, train rouge.
14	Hermann John MANDL [Américain]....	Caisse verte et noire, train rouge.
15	Georges NAGELMACKERS [Belge].....	Caisse brune, train rouge.
16	Georges NAGELMACKERS [Belge].....	Caisse brune, train rouge.
17	Le baron DE NEUFLIZE.....	Caisse jaune, train jaune.
18	Le duc DE NOAILLES.....	Caisse rouge, train rouge.
19	ORBAN [Belge].....	Caisse bleu ciel, rechampi rouge, tram gros bleu, rechampi rouge.
20	Le prince ORLOFF [RUSSE]	Caisse rouge brun, train rouge vermillon.
21	Georges PAUWELS [Belge].....	Caisse brune, train rouge.
22	DE POLIAKOFF [Russe]	Caisse orange, tram rouge.
23	DE SAINT-LÉGER.....	Caisse bleu foncé, train bleu clair.
24	Gaston SAINT-PAUL DE SINÇAY [Belge]..	Caisse jaune, train jaune.
25	Léon THOME	Caisse grenat, train rouge.
26	Le baron DE VEAUCE.....	Caisse jaune, train rouge.
27	Philippe VERNES	Caisse amarante, train vermillon.
28	Jacques DE WARU	Caisse noire et rouge, train rouge.
29	Le comte Georges DE ZOGHEB [Autrichien]	Caisse bleue, train rouge.
30	Le baron DE ZUYLEN DE NYEVELT [Belge]	Caisse bleue, train jaune.
31	Le baron DE ZUYLEN DE NYEVELT [Belge]	Caisse bleue, train jaune.

L'embarras du Jury a dû être des plus grands pour arriver à faire une sélection dans cet ensemble d'équipages touchant tous à la perfection et pour trouver les trois lauréats.

Le 1^{er} prix a été décerné à M. NAGELMACKERS.

Le 2^e à M. THOME.

Le 3^e à M. le baron DE NEUFLIZE.

Et leur mérite se rapprochait tellement qu'on aurait pu se demander en les voyant défilier lesquels des trois étaient premier, deuxième ou troisième.

Le programme de cette dernière journée se corsait par le *Championnat du saut en hauteur*, pour lequel étaient inscrits 18 concurrents.

Le 1^{er} prix était partagé *ex-æquo* entre le cheval *Canela* (taille 1 m. 59) à M. Oscar HEEREN, monté par M. GARDÈRE, et le cheval *Oreste* (taille 1 m. 64) à M. Paolo MALFATTI monté par M. le comte Giovanni TRISSINO; ils avaient sauté tous deux la barre à 1 m. 85.

Placé 3^e, *Ludlow*, à M. le baron de MARCHI, monté par M. A. MOREAU, sautant 1 m. 70.

Le 4^e prix au cheval *Melopo*, monté par M. le comte Giovanni TRISSINO, sautant 1 m. 80 après barrage.

Résultats financiers. — En France comme ailleurs, tout finit par des chiffres, nous allons donc terminer ce rapport en disant un mot des résultats financiers.

Le concours n'a pas, il faut le reconnaître, attire la foule, et les raisons en sont multiples, nous ne les énumérerons pas toutes. Il suffira de rappeler que les attractions de tout genre réunies sur les bords de la Seine étaient trop nombreuses pour espérer qu'un gros courant se détournerait jusqu'à la place de Breteuil, les moyens de communication faisaient un peu défaut. Pour avoir le nombre, les voitures, omnibus, tramways ne suffisaient plus, il faut le chemin de fer.

Mais tout le public élégant français et étranger, présent à Paris qui s'intéresse aux chevaux, a défilé dans les tribunes foraines installées sur l'emplacement des anciens abattoirs de Grenelle.

Les recettes se sont ressenties naturellement de cette abstention du nombre, mais l'événement était prévu.

Il suffira, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur les totaux du tableau que nous donnons ci-après, comprenant le budget des recettes ou dépenses prévues par la *Société hippique* française et le tableau des résultats financiers du concours.

Cet état appelle quelques observations intéressantes. Il est à remarquer d'abord que, bien que le traité avec l'Exposition attribuât à la *Société hippique*, avec la subvention fixe de 50,000 francs, une garantie éventuelle de 30,000 francs, la *Société* a établi son budget sans toucher au montant des prix du programme, fixé à 60,000 francs, en ne prévoyant sur la garantie de 30,000 francs qu'un prélèvement de 19,000 francs.

Le résultat, grâce à l'administration habile de la *Société* et à sa clientèle importante, a été encore meilleur; car le compte financier n'a exigé sur la garantie qu'un prélèvement d'environ 2,000 francs, de telle sorte que les trois belles journées du concours hippique de l'Exposition n'ont coûté, pour 60,000 francs de prix décernés, que la subvention fixe de 50,000 francs.

Ce résultat, qui fait grand honneur à la *Société hippique*, établit encore combien était favorable aux manifestations sportives de l'Exposition le système énergiquement soutenu et appliqué par le service des sports et qui consistait à confier l'organisation et l'exécution de chacune des spécialités sportives à un organisme déjà existant autorisé et compétent.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES.

	RECETTES	
	RÉALISÉES.	PRÉVUES.
Abonnements à 20 francs:		
583 sociétaires.	11,660 00	8,000
97 abonnés	1,940 00	3,000
	} 13,600 ^f 00 ^e	} 11,000
Allocation de l'Exposition universelle de 1900.	50,000 00	50,000
Engagements de chevaux:		
51 chevaux de selle	2,040 00	800
80 épreuves d'obstacles.	3,200 00	2,400
31 attelages à 4 chevaux	3,100 00	2,900
	} 8,340 00	} 5,200
Recettes des tourniquets	14,400 00	12,000
Recettes diverses:		
Vente de 118 cartes de dame, à 10 francs.	1,180 00	2,000
Vente de 2,457 programmes.	1,228 50	500
Location du buffet.	200 00	300
	} 2,608 50	} 2,800
TOTAL	88,948 50	81,000
Prélèvement sur la garantie supplémentaire de l'Exposition de 1900	2,329 15	19,000
SOMME égale aux dépenses	91,277 65	100,000

Concours. — Personnel:

Gardiens, soldats	865 ^f 80 ^e	810
Employés auxiliaires	315 00	275
Police et contrôle	981 00	1,540
Gratifications aux auxiliaires	85 00	150
TOTAL	2,246 80	2,775

Concours. — Matériel :

Aménagements.	31,643 55	32,000
Papeterie spéciale	486 50	500
Sable et arrosage	483 15	
TOTAL	32,613 20	32,500

Publicité:

Compagnies des omnibus et tramways.	200 00	200
Affichage.	142 00	300
Impressions, affiches.	1,231 20	2,000
Divers et timbres.	116 80	500
TOTAL	1,690 00	3,000

	DÉPENSES																					
	RÉALISÉES.	PRÉVUES.																				
Primes:	—	—																				
Rubans.	62 00	250																				
Plaquettes.	203 80	500																				
Plaques.	69 30	75																				
Prix pour chevaux de selle.	10,000 00	10,000																				
Prix pour chevaux sautant des obstacles.	22,000 00	22,009																				
Prix pour attelages à 4 chevaux,	22,080 00	28,900																				
TOTAL.	<u>54,415 10</u>	<u>60,825</u>																				
Dépenses diverses:																						
Musiques.	163 10	500																				
Remises sur vente d'imprimés.	122 85	50																				
Divers, frais d'envoi des plaquettes.	26 60	350																				
TOTAL.	<u>312 55</u>	<u>900</u>																				
TOTAL des dépenses.	{ <table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="padding-left: 10px;">Concours. — Personnel.</td> <td style="text-align: right;">2,246 80</td> <td style="text-align: right;">2,775</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">Concours. — Matériel.</td> <td style="text-align: right;">32,613 20</td> <td style="text-align: right;">32,500</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">Publicité.</td> <td style="text-align: right;">1,690 00</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">Primes.</td> <td style="text-align: right;">54,415 10</td> <td style="text-align: right;">60,825</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">Dépenses diverses.</td> <td style="text-align: right;">312 55</td> <td style="text-align: right;">900</td> </tr> </table>	Concours. — Personnel.	2,246 80	2,775	Concours. — Matériel.	32,613 20	32,500	Publicité.	1,690 00	3,000	Primes.	54,415 10	60,825	Dépenses diverses.	312 55	900	{ <table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="padding-left: 10px;">2,775</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">32,500</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">3,000</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">60,825</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">900</td> </tr> </table>	2,775	32,500	3,000	60,825	900
Concours. — Personnel.	2,246 80	2,775																				
Concours. — Matériel.	32,613 20	32,500																				
Publicité.	1,690 00	3,000																				
Primes.	54,415 10	60,825																				
Dépenses diverses.	312 55	900																				
2,775																						
32,500																						
3,000																						
60,825																						
900																						
TOTAL général des dépenses.	<u>91,277 65</u>	<u>100,000</u>																				

II — CONCOURS DE POLO HIPPIQUE.

Comité d'organisation.

Président. M. le comte Jean DE GANAY, président du Comité de la Société du Polo de Bagatelle.

Secrétaire. M. FOURNIER-SARLOVÈZE, officier de cavalerie, membre du Comité de la Société du Polo de Bagatelle.

Membres.

MM. ADAM, président de la Société sportive d'encouragement; Luis DE ERRAZU, membre du Comité de la Société du Polo de Bagatelle; le baron LEJEUNE, membre du Comité de la Société du Polo de Bagatelle; le prince DE POIX, membre du Comité de la Société du Polo de Bagatelle; le marquis DE VILDAVIEJA, membre du Comité de la Société du Polo de Bagatelle.

Emplacement du concours. — Un grand concours international de polo est organisé à l'Exposition universelle de 1900, sur le terrain de la Société du Polo de Bagatelle, à Paris. Ce concours sera ouvert aux clubs de polo du monde entier.

Date. — Il commencera le lundi 28 mai 1900 et durera une quinzaine de jours.

PROGRAMME.

En dehors du grand prix de l'Exposition absolument ouvert à tous les teams, le concours sera divisé en plusieurs classes de façon à équilibrer la force des teams. Cinq coupes internationales, comportant plusieurs prix, seront réparties entre les diverses classes.

DÉTAIL DES PRIX.

Grand prix international de l'Exposition. — Une coupe de 2,000 francs au team vainqueur et une plaquette en or à chaque joueur de ce team.

Prix de Longchamp, handicap international. — Aux vainqueurs, quatre objets d'art d'une valeur de 300 francs chacun.

Grand prix international de Paris. — Aux vainqueurs, quatre coupes d'une valeur de 500 francs chacune.

Coupe de Bagatelle, handicap international. — Aux vainqueurs, quatre plaquettes en or.

souvenir. — Une plaquette d'argent sera offerte en souvenir à chacun des joueurs qui seront venus prendre part aux Concours internationaux de polo.

En plus des prix précédents, une partie des prix donnés annuellement par la Société du Polo de Bagatelle sera disputée pendant le séjour des teams étrangers, qui pourront y prendre part.

Règlement. — Le règlement appliqué sera celui de *Hurlingham*.

CLAUSES SPÉCIALES,

ARTICLE PREMIER. *Engagements.* Les engagements, reçus dès à présent, devront être adressés jusqu'au samedi 12 mai 1900, avant 6 heures, à M. le Secrétaire du Polo, pelouse de Bagatelle, Bois de Boulogne, Paris.

ART. 2. Ces engagements devront être faits par le capitaine de chaque team et contiendront les noms des joueurs et de leur club, ainsi que la désignation des couleurs. Le nombre des poneys et celui des palefreniers devant les accompagner seront également indiqués.

ART. 3. La Direction du Concours prend à sa charge les frais d'installation et de nourriture des poneys pendant vingt jours, au moment du concours, chaque team ayant droit à un maximum de seize chevaux. Les palefreniers venant avec les chevaux reçoivent une indemnité de 5 francs par jour pendant le même temps.

ART. 4. *Transports.* Par application de l'article a de la convention du 27 juin 1898, passée entre le Commissariat général de l'Exposition de 1900 et les Administrations des chemins de fer français, les chevaux destinés à prendre part aux concours hippiques de l'Exposition seront transportés sur les réseaux français aux prix et conditions des tarifs spéciaux, G. V. 19 et P. V. 29, tarifs qui prévoient l'application du prix plein à l'aller et le retour gratuit au point de départ ou à la station-frontière.

ART. 5. Les joueurs qui désireront bénéficier de ces avantages devront faire parvenir leurs engagements deux mois au moins avant le concours, afin qu'on puisse leur adresser en temps utile l'accuse de réception des engagements et les pièces leur donnant droit aux réductions indiquées plus haut.

ART. 6. Pour obtenir des facilités analogues jusqu'à la frontière française, les joueurs de nationalités étrangères devront s'adresser aux Commissaires généraux accrédités par leurs Gouvernements près de l'Exposition universelle de 1900.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. FOURNIER-SARLOVÈZE,
 SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le concours international de *polo hippique* a eu lieu sur le terrain de la *Société du Polo de Paris*, à Bagatelle, du lundi 28 mai au lundi 11 juin.

Conditions générales du concours— Le concours de *polo hippique* s'adressait aux clubs de polo du monde entier sans restriction aucune. Afin de ne pas décourager les clubs de création récente et ne comprenant pour ainsi dire que des nouveaux joueurs, les organisateurs du concours avaient divisé le concours en plusieurs classes afin d'équilibrer les forces des teams et de laisser à chacun une chance de succès. En outre, la Direction du concours avait pris à sa charge les frais d'installation et de nourriture des poneys pendant 20 jours, chaque team ayant droit à un maximum de 16 chevaux. Enfin, les palefreniers venant avec les chevaux reçurent une indemnité de 5 francs par jour pendant le même temps. Les compagnies de chemins de fer elles-mêmes favorisèrent notre concours en appliquant leurs tarifs spéciaux aux poneys de polo, tarifs particulièrement avantageux, puisqu'ils avaient prévu l'application du prix plein à l'aller, et le retour gratuit au point de départ. C'est sous ces conditions générales, faites pour ne décourager personne, que s'ouvrit notre concours de polo.

Intérêt technique. — Au point de vue technique, il était intéressant de comparer les diverses méthodes de polo employées par les divers teams dans l'action de la partie. Nous avons vu, en effet, que certains teams jouaient avec une cohésion parfaite, chaque joueur étant soutenu, dans ses plus petits détails de jeu, par tous ses partenaires à la fois; d'autres teams, au contraire, semblaient se soucier moins de l'effort commun que de l'effort individuel, laissant ainsi une plus grande part d'initiative à chacun de ses joueurs; d'autres, enfin, paraissaient concilier les deux méthodes. C'est ainsi; en observant et en comparant, que nous avons pu nous rendre compte, par les résultats obtenus,

des meilleures méthodes. Les Anglais, en particulier, par leur ensemble, leur cohésion parfaite et leur rapidité d'action, nous ont montré leur supériorité très nette, et à la fois les qualités et les défauts de nos joueurs français.

Intérêt moral et intérêt économique. — Si le concours de polo n'avait servi qu'à montrer les qualités maîtresses essentielles à tout joueur de polo, j'entends l'énergie, l'endurance, la rapidité de décision et d'exécution, il aurait déjà fait beaucoup; mais, dans un autre ordre d'idées, notre concours devrait montrer que le polo-hippique a par lui-même un intérêt économique très réel. Le polo a, en effet, dans ces dernières années, influé beaucoup sur le développement de l'élevage d'une certaine catégorie de poneys dits *polo-poneys*. Les statistiques montreraient facilement qu'il y a douze ans, quand le polo commença en France, tous les polo-poneys étaient achetés à l'étranger; depuis quelques années, au contraire, plus de 30 p. 100 de ces poneys sont élevés en France. Il serait donc incontestablement utile de favoriser le développement du polo en France, puisque ce serait y développer en même temps l'élevage et la production d'une nouvelle et très intéressante classe de chevaux pouvant, malgré leur petite taille, porter de gros poids et être d'une grande utilité en temps de mobilisation.

Participation des étrangers. — Certaines causes politiques, et particulièrement la guerre sud-africaine, ont empêché les étrangers de répondre à notre invitation en aussi grand nombre que nous l'avions tout d'abord espéré. C'est ainsi que plusieurs teams anglais, australiens et de l'Amérique du Sud, qui devaient venir se disputer nos prix, en ont été empêchés par le départ, au Transvaal, de leurs meilleurs joueurs. Mais la qualité des teams restés en présence a largement compensé la quantité, car nous avons eu les joueurs réputés les plus fameux. A la veille du concours, nous comptons comme concurrents:

Le team de Bagatelle.		Le team des Foxhunters [Angleterre].
Le team de Paris.		Le team de Rugby [Angleterre].
Le team de Compiègne.		Le team de United [Mixte].
Le team de l'Amérique du Nord.		Le team de Hambourg [Allemagne].

Au dernier moment un nouveau désappointement nous attendait, car nous recevions une dépêche du capitaine du team allemand nous apprenant que la maladie d'un de ses joueurs empêchait le team de se rendre à Paris.

Quoi qu'il en soit, les diverses épreuves furent chaudement disputées et, si les Anglais, nettement supérieurs, d'ailleurs, furent victorieux, ce ne fut pas sans une superbe résistance des nôtres.

Les *Foxhunters* battent le team de *Rugby* dans le grand prix international de l'Exposition.

Le *United team* bat le team de *Bagatelle* dans le grand prix international de Paris.

Quant aux prix de Bagatelle et de Longchamp (handicap), ils furent gagnés: le premier par le team A (MM. BISCHOFFSHEIM, baron FOY, RAOUL DUVAL, L. DE ERRAZU) et, le second, par le team C (MM. le duc DE BISACCIA, F.-J. MACKAY, baron E. DE ROTHSCHILD, L. DE ERRAZU).

Le Jury officiel chargé de contrôler les résultats avait été formé par M. le Commissaire général, comme suit:

Membres français: MM. BOUSSOD (Jean), CARON (E.), FAUQUET-LEMAÎTRE , FOURNIER-SARLOVÈZE, Comte GREFFULHE , Baron LEJEUNE, Baron Édouard DE ROTHSCHILD.

Membres étrangers : MM. Luis DE ERRAZU [Espagne], GILL [Grande-Bretagne], membre du *Rugby-Polo-Club*; RAWLINSON [Grande-Bretagne], membre du *Hurlingham*; Marquis DE VILLAVIEJA [Mexique].

Nécessités financières du concours. — Un tel concours ne pouvait pas ne pas occasionner de gros frais, tant pour l'entretien spécial du terrain que pour l'achat des prix, les frais de nourriture des poneys, les constructions des tribunes, etc. Nous établimes un budget de prévisions de dépenses de 38,685 francs, qui fut approuvé et j'ai hâte d'ajouter que, grâce à une administration sévère, non seulement nous n'avons pas atteint ce chiffre, mais nous sommes même restés au-dessous de 30,000 francs. Si même la presse avait voulu nous aider, au lieu de garder un silence absolu et comme systématique, le public serait venu plus nombreux, et les recettes auraient pu compenser certaines dépenses d'une façon appréciable.

But à atteindre. — Le but à atteindre, pour l'avenir, serait de développer le polo hippique, de le faire connaître du public, de le rendre populaire en France, comme il est populaire en Angleterre. Et, le plus sûr moyen d'y arriver, serait de multiplier les concours internationaux, comme celui de cette année, afin de permettre aux teams des divers pays de se mesurer entre eux et, en se mesurant, de se comparer les uns aux autres. Le *concours de polo*, par ses résultats, aura ainsi, nous l'espérons, aidé beaucoup nos efforts dans le but que nous poursuivons.